

CENTURY 21

INFINITY

28, Rue Saint Corneille 60200 COMPIEGNE

BAREMES DES HONORAIRES

1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

LOCATION

Honoraires à la charge du LOCATAIRE	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Dans la limite de 8% TTC du loyer annuel hors charges

Honoraires à la charge du BAILLEUR	
Honoraires d'entremise et de négociation	20 % TTC du loyer mensuel hors charges
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction de bail	8 € / m ² TTC
Montant par mètre carré de surface habitable des honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014.

GESTION

Honoraires de Gestion	
Service INITIAL	6.5 % HT* soit 7.8 % TTC
Service CONFORT	7.5 % HT*soit 9 % TTC
Service PRIVILEGE	9 % HT *soit 10.8 % TTC

*Voir conditions en agence